



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 009/CENI/2022

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique que dans le cadre des préparatifs de l'opération d'actualisation des cartographies opérationnelles, elle procède à l'identification et au recrutement des formateurs additionnels ainsi que des préposés à la collecte des données cartographiques.

Les formateurs additionnels seront identifiés et recrutés, du 04 au 05 avril 2022, aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux (SEP), dans toutes les provinces, sauf la ville province de Kinshasa.

Les candidats éligibles à l'identification au poste de Formateur additionnel sont recrutés parmi les anciens Formateurs Electoraux Nationaux (FEN), Contrôleurs Techniques Provinciaux (CTPRO) et Formateurs Electoraux Provinciaux (FEP) ayant travaillé pendant l'opération de la Révision du Fichier Electoral en 2016-2018 et qui ne se sont pas compromis lors de ladite opération, mais aussi les nouveaux candidats disposés à fournir leurs prestations à la CENI.

Les préposés à la collecte des données cartographiques seront identifiés et recrutés, du 08 au 14 avril 2022, aux Antennes de la CENI dans les 26 provinces de la République Démocratique du Congo. Les candidats préposés à la collecte des données sont recrutés parmi les anciens Contrôleurs Techniques Territoriaux (CTT), Formateurs Electoraux Territoriaux (FET) et Gestionnaires Informatiques (GI) ayant travaillé lors des opérations précédentes et qui ne se sont pas compromis, mais aussi les nouveaux candidats intéressés à prester à la CENI.

Les candidats retenus seront soumis, entre les 12 et 18 avril 2022, aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux (SEP) du ressort, à un test pratique sur ordinateur en ce qui concerne les formateurs additionnels et du 25 avril au 16 mai 2022, aux Antennes en ce qui concerne les préposés à la collecte des données.

Les candidats intéressés sont priés de prendre connaissance des avis d'appels à candidatures qui seront affichés aux Secrétariats Exécutifs Provinciaux et aux Antennes de la CENI de leur résidence.

Chaque candidat (ancien ou nouveau) devra se munir de la photocopie de sa carte d'électeur ou de toute autre pièce prouvant son identité.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

La CENI rappelle à l'opinion publique que l'identification d'anciens agents temporaires tout comme le recrutement de nouveaux agents temporaires sont totalement gratuits.

